

4.- Réflexions conclusives et propositions

Un constat

Il est apparu que l'évaluation de ces espaces ne saurait se faire du seul point de vue de leurs faibles potentialités ligneuses.

D'abord parce qu'une telle évaluation est contingente du contexte technique et économique : il fut un temps où ces espaces étaient réputés pour les fortes potentialités des taillis à produire du bois de chauffage, du charbon de bois, de l'écorce à tan et à fournir un espace pâturable pour les troupeaux. Les taillis du Gard, par exemple, étaient un véritable trésor pour les communes concernées ! Les évolutions sociales et économiques ont amené les forestiers à les considérer, quasi exclusivement, comme un "patrimoine" à protéger contre le risque d'incendie. Depuis plusieurs



Photo 11 : Reboisement de Belvezet - Cèdres.

Photo P.B.

années leur gestion ne relève plus de raisonnements "économiques" liés à une fonction de production mais d'aménagement de protection contre les incendies via des procédures et dans le cadre de lignes budgétaires déterminées.

Ensuite parce qu'à l'évidence ces espaces relèvent également d'une évaluation par d'autres points de vue correspondant à d'autres usages : l'élevage, la chasse, le tourisme, etc.

Ce qui veut dire que de nos jours, aménager ces espaces revient à les considérer dans leur ensemble et à envisager la valorisation de l'ensemble des ressources qui peuvent y être identifiées. Ce n'est pas nouveau, avant la spécialisation des espaces et des activités qui a conduit en grande partie à l'homogénéisation paysagère actuelle, les pratiques anciennes étaient diverses et associaient grandement les différentes activités. Nous pensons qu'il faut, de même, réinventer un aménagement intégré pour créer des paysages durables, maîtriser les évolutions écologiques en diversifiant et en combinant les différents champs techniques concernés : la foresterie, l'élevage, la gestion cynégétique, etc.

Il ne s'agit pas de revenir aux systèmes plus ou moins autarciques du XIX^{ème} siècle, ni de reproduire des techniques et des modes d'existences révolus, mais de créer de nouveaux systèmes ouverts sur les forces économiques, sociales et politiques actuelles. Il faut rechercher et conforter les articulations entre les modes d'organisation qui émergent localement et les objectifs politiques et économiques ainsi que les conditions sociales qui se traduisent par des procédures, des réglementations, des modalités de construction de projets.

Trois mots clés : diversité, diversification, intégration

La diversité, autrefois exprimée par la multiplicité des modes de mise en valeur traditionnels et actuellement occultée par l'homogénéisation paysagère récente, devrait permettre la réalisation localement de projets forestiers alternatifs, par l'introduction de nouvelles essences et par la recherche de nouveaux modes de sylviculture. De même cette diversité est indispensable à l'agriculture, et en particulier à l'élevage, confrontés à des conditions climatiques rigoureuses et à un contexte économique de concurrence faisant pression sur les coûts de production : la valorisation des ressources fourragères spontanées devient ainsi un enjeu non négligeable.

La diversité n'est pas un obstacle technique, dès qu'on sort des modèles spécialisés, mais un atout pour l'aménagement"; elle permet une répartition plus appropriée du capital et du travail, dans l'espace aussi bien qu'au cours du temps ; car chaque partie du territoire ne relève pas des mêmes efforts, des mêmes équipements, des mêmes interventions.

Les activités cynégétiques ont tout à gagner d'un tel aménagement diversifié associant des milieux plus ouverts à d'autres plus fermés, ménageant des continuités et des mosaïques, favorable à différentes catégories de gibier. De même les activités touristiques ne sont pas insensibles à une certaine diversité paysagère.

Admettre cette diversité, c'est aussi viser une diversification des activités et des produits. Ne peut-on pas chercher à mieux utiliser les produits ligneux issus de ces territoires et qui sont mal adaptés à la filière bois française (mais dont d'autres savent mieux tirer partie !). C'est aussi favoriser la pluriactivité des acteurs, que ce soient des personnes physiques (les agriculteurs, les professionnels de la sylviculture et du bûcheronnage, etc), des institutions ou des personnes morales. Il s'agit de revoir les statuts de certains corps professionnels, d'en imaginer de nouveaux permettant de mieux répartir le travail, au lieu de le diviser...

Des propositions

La réalisation de ces objectifs peut être favorisée par un certain nombre de mesures qui en faciliteraient la mise en place et confirmeraient la volonté politique vers de telles orientations. Elles relèvent de 4 champs principaux :

1.- Enoncer clairement ce qu'on peut attendre de ces espaces et donner les moyens législatifs et budgétaires de les gérer

a.- Il n'y a pas d'objectifs politiques reconnus pour ces zones donnant un cadre d'action aux services concernés ; actuellement ils relèvent du champ d'application de circulaires, de procédures qui font l'objet d'interprétations de plus en plus larges du fait des réalités du terrain et de la complexité des situations en cause.

b.- Il faudrait également se donner un vocabulaire pertinent correspondant aux réalités de ces aménagements ; par exemple, quel est le statut des zones débroussaillées ? actuellement, on ne dispose que de "landes et friches" et "forêts" !

c.- De même il n'y a pas de grandes procédures d'aménagement de l'espace rural en dehors des

P.O.S. qui ne traitent que d'urbanisme. Peut-on imaginer un cadre législatif d'action permettant de prendre en considération les problèmes tels qu'ils se posent de nos jours, où ces espaces ne sont plus pris en compte par le cours des activités ordinaires (comme ce fut le cas au cours des siècles précédents).

d.- Il faudrait permettre un décloisonnement des procédures budgétaires, de façon à autoriser le financement d'un projet dans sa globalité et pas seulement par le biais des différentes lignes actuellement permises (forêt, agriculture, chasse, etc) dont les disponibilités, mais aussi les rythmes sont bien différents ce qui ne facilite pas la mise en place d'un aménagement réellement intégré.

2.- La révision de la fiscalité rurale est urgente (certes, des réflexions sont en cours ...), en particulier il faut modifier la "taxe sur le foncier non bâti" par une réorganisation générale des fonds de manière à exonérer les propriétaires s'impliquant dans un aménagement intégré tout en maintenant le financement des communes grâce à une ligne budgétaire de redistribution. Il faut adapter la fiscalité à l'émergence d'une attente collective sur certains espaces, en éventuelle contradiction avec les contraintes fiscales pesant sur les intérêts individuels.

3.- Il faut reconnaître le statut d'exploitation rurale permettant qu'une part importante des revenus des exploitations puisse être issue d'autres activités que les productions agricoles. Cette reconnaissance doit être accompagnée de mesures de suivis, du type de celles des P.A.M.

4.- La formation

Il faut aller au delà des réalisations empiriques qui sont mises en place sur le terrain et se donner les moyens de théoriser ces modèles d'aménagement intégrés : cela va de réflexions sur des sylvicultures alternatives et spécifiques à celles qui concernent les aménagements cynégétiques ou la valorisation des ressources fourragères spontanées par les élevages d'herbivores. Ces nouveaux modèles doivent pouvoir être "enseignés" pour être reproduits ! Cela peut conduire à identifier de nouvelles professions comme celle de bûcheron-sylviculteur, par exemple.

Enfin, au delà de ces aspects spécifiques c'est l'articulation de l'ensemble sous la forme d'une méthodologie des aménagements intégrés qui doit être envisagée, travaillée, théorisée, enseignée jusqu'à l'émergence de nouveaux métiers d'animateurs responsables de la gestion collective et de l'aménagement de l'espace rural !

B.H.